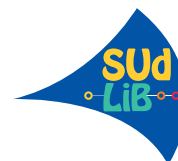


# INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 2019 – 2020



Les inscriptions scolaires 2019-2020 se tiennent sur le territoire de l'Espace Sud Martinique

## QUAND S'INSCRIRE ?

Du 17 juin au 26 juillet 2019  
puis du 19 au 30 août 2019  
En ligne à partir du 17 Juin

## POUR QUI ?

Les élèves domiciliés dans l'Espace Sud et scolarisés sur son territoire

## QUAND PAYER ?

Unité Sud Transport vous offre la possibilité de payer en 1 ou plusieurs fois

Option	Dates de règlement	Période
<b>1 fois</b>	du 17/06 au 26/07 ou du 19 au 30/08	Année scolaire
<b>2 fois</b>	du 17/06 au 26/07 ou du 19 au 30/08	Semestre 1
	du 2 au 14/01/2020	Semestre 2
<b>3 fois</b>	du 17/06 au 26/07 ou du 19 au 30/08	Trimestre 1
	du 4 au 15/11/2019	Trimestre 2
	du 3 au 14/02/2020	Trimestre 3
<b>9 fois</b>	du 17/06 au 26/07 ou du 19 au 30/08	1/9
	du 2 au 13/09/2019	2/9
	du 1 au 11/10/2019	3/9
	du 4 au 15/11/2019	4/9
	du 2 au 13/12/2019	5/9
	du 2 au 14/01/2020	6/9
	du 3 au 14/02 2020	7/9
	du 2 au 13/03 2020	8/9
	du 1 au 15/04/2020	9/9

## COMMENT ?

Rendez-vous en agences avec les pièces suivantes :

### INSCRIPTION :

- Le formulaire d'abonnement dûment complété et signé
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois (non photocopiée) avec nom et prénom de l'élève au dos
- La copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, téléphone, etc.)
- Le règlement de l'abonnement de la première période sélectionnée d'utilisation du service
- Présentation de la pièce d'identité

### RENOUVELLEMENT :

- Le formulaire d'abonnement dûment complété et signé
- Le règlement de l'abonnement de la première période sélectionnée d'utilisation du service
- En cas de changement d'adresse : copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois

## OÙ ET COMBIEN ?

Se reporter à la grille tarifaire disponible en agences et sur le site [www.sudlib.com](http://www.sudlib.com)

## COMMENT RÉGLER ?

- Espèces (uniquement en agences)
- Carte bancaire (en agences ou via la boutique en ligne [www.sudlib.com](http://www.sudlib.com), rubrique **Transport scolaire**)
- En cas de changement d'adresse : copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois

## ATTENTION :

Les élèves non inscrits au 30 août 2019 seront automatiquement mis sur liste d'attente. La vacance de place ne pourra leur être garantie.